

N° 620

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 31 mai 2013

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

PRÉSENTÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*en application de l'article 34-1, relative à l'avenir des **relations** entre la
France et l'Allemagne dans le cadre de l'Union européenne,*

PRÉSENTÉE

Par M. Jean-Claude GAUDIN, sénateur et les membres du groupe UMP,
apparentés et rattachés,

Sénateurs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La faillite de la banque américaine Lehman Brothers en décembre 2008 a provoqué une onde de choc mondiale et durable et a révélé une crise non seulement conjoncturelle mais aussi structurelle. En Europe, elle s'est notamment traduite par la crise des dettes souveraines dont les conséquences économiques, sociales et financières sont particulièrement douloureuses pour l'ensemble des citoyens européens et qui a ouvert la question de l'avenir politique et institutionnel de l'Union européenne.

Depuis le début de cette crise, les décisions successives de la Banque centrale européenne, les engagements des gouvernements pour une meilleure coordination et surveillance des politiques budgétaires et économiques, la ratification du Traité de stabilité, de gouvernance et de coopération, la mise en place progressive d'une union bancaire constituent des avancées concrètes positives, certes, mais qui ne paraissent pas encore suffisantes pour sortir l'Union européenne de la crise. Ainsi, les prévisions économiques sont négatives pour 2013, la récession se profilant sur la zone euro alors que le reste du monde (États-Unis, pays émergents, pays en développement et, plus récemment, Japon) ont retrouvé le chemin de la croissance. L'Europe apparaît désormais isolée de la reprise mondiale ; ce qui tend à prouver que ce sont ses difficultés internes et structurelles qui enrayent la reprise.

Dans ce cadre général, la qualité de la relation entre la France et l'Allemagne est un élément clé de la sortie de crise non seulement pour notre pays mais aussi pour tous les pays de l'Union européenne. La France et l'Allemagne ont, depuis le début, une responsabilité particulière dans le projet européen, responsabilité qui doit continuer de fonctionner comme un « moteur » au service de l'ensemble des pays européens. En conséquence, le dynamisme de cette relation et sa qualité en termes de confiance et de compréhension réciproques demeurent indispensables.

Dans cette perspective, il paraît important de reconnaître que l'Allemagne est un partenaire stratégique :

- l'Allemagne est le premier contributeur aux instruments d'aide aux pays en difficulté de la zone euro,
- elle a apporté son appui à toutes les décisions de la Banque centrale européenne,
- elle a bien initié une politique, salariale notamment, visant à soutenir sa demande interne.

D'autre part, le constat de la divergence de plus en plus profonde entre les économies allemande et française conduit à réfléchir sur la situation de notre pays et à accepter de reconnaître que cette divergence non seulement est en passe de déstabiliser profondément le couple franco-allemand mais encore fait courir un risque pour l'ensemble de l'Union européenne. À ce titre, il semble que le moment soit venu de passer à la recherche d'une plus grande convergence entre les deux pays, par exemple en matière de choix fiscaux, sociaux ou de dépenses publiques ; la France doit aujourd'hui relever le défi d'avoir pour partenaire une Allemagne qui paraît avoir conquis un avantage grâce aux courageuses réformes qu'elle a menées au cours des dix dernières années.

Il ne s'agit nullement de copier ou de s'approprier un quelconque « modèle » mais de se nourrir, par une inspiration réciproque, pour rétablir la compétitivité du « site France », c'est-à-dire en particulier la compétitivité de nos entreprises, condition de rééquilibrage de notre balance commerciale, de la création de richesse et de l'amélioration de la situation de l'emploi. Dans cette perspective, il y a maintenant, pour notre pays, une obligation de résultat. Cette étape est d'autant plus importante que la solidarité ne pourra s'exercer que si nous nous en sommes, au préalable, donnés les moyens.

La France et l'Allemagne doivent davantage gérer ensemble leurs intérêts communs.

Enfin, c'est d'abord en ayant retrouvé le chemin de la croissance et en assumant ces différences qu'il sera possible de construire tous ensemble un avenir solide, mieux intégré et toujours plus démocratique à l'Union européenne. À ce titre, une phase de sérieux budgétaire n'est pas

contradictoire avec la croissance et les impulsions données au niveau intergouvernemental doivent aussi laisser toute leur place aux institutions européennes.

Avec cette proposition de résolution, face à la gravité et à la complexité de la situation actuelle de l'Union européenne, nous souhaitons affirmer qu'il est aujourd'hui impérieusement nécessaire de veiller à une relation harmonieuse avec notre partenaire allemand. Elle passe par un dialogue nourri, des actions renouvelées, une plus grande harmonisation de nos régimes juridiques, sociaux et fiscaux et une réflexion partagée sur l'avenir de l'Union européenne.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 20 de la Constitution,
- ④ Vu l'article 24 de la Constitution,
- ⑤ Vu l'article 88-1 de la Constitution,
- ⑥ Déclare son attachement à la pérennité d'une relation d'entente, de coopération, de compréhension et de confiance mutuelles avec l'Allemagne,
- ⑦ Plaide pour une coopération renforcée avec l'Allemagne afin de faire progressivement converger nos économies,
- ⑧ Rappelle la nécessité pour notre pays de se donner tous les moyens de respecter ses engagements vis-à-vis de ses partenaires européens,
- ⑨ Souligne que, tant que la France pourra conserver une capacité d'emprunter à taux bas, elle pourra plus facilement mener une politique de consolidation budgétaire et de réformes structurelles qui assureront la continuité de son modèle social, la compétitivité de ses entreprises, le retour de la croissance, préalables et garants d'une participation active et constructive à l'avenir de l'Union européenne.